

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 462

présenté par

M. Breton, M. Hetzel et M. Gosselin

-----

**ARTICLE 11 QUATER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet article, seraient poursuivis devant les tribunaux correctionnels des personnes qui dirigent des associations reconnus d'utilité publique et qui ont permis à des milliers d'enfants d'avoir une famille.

Aussi, il faut supprimer cet article.